Informations pratiques

❒ Dates et horaires

Le 8 avril 2010 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Le 9 avril 2010 de 9h00 à 12h30
Accueil des participants à partir de 08h30

❒ Tarif

Tarif adhérent 980,00 Euro net
ou
Tarif non adhérent 1 150,00 Euro net

❒ Lieu

Paris

❒ Contacts et inscriptions

Complétez et retournez le bulletin de participation accompagné de votre règlement à ARCURIAL dont l'adresse figure ci-dessous.

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

Cette journée peut faire l'objet d'une convention de formation.
Une attestation de présence est remise au stagiaire à l'issue de la formation à la seule condition d'avoir assisté à l'intégralité de la formation.

ARCURIAL
16 avenue Charles Floquet 75007 Paris
Téléphone : +33(1).47.34.64.60 +33(6).76.99.68.41
Formation IDF 11754255375 – agrément CNFEL
www.arcurial.org *contact@arcurial.org*

ARCURIAL
la formation au PPP

Le régime fiscal en matière de PPP

les 8 et 9 avril 2010 à Paris

ARCURIAL
16 avenue Charles Floquet 75007 Paris
Téléphone : +33(1).47.34.64.60 et +33(6).76.99.68.41
Formation IDF 11754255375 – agrément CNFEL
www.arcurial.org *contact@arcurial.org*

Les contrats de Partenariat Public Privé

« Depuis la fin des années 60 et particulièrement depuis les lois Deferre (82-83), les élus et les responsables nationaux et locaux se préoccupent d'améliorer qualitativement, mais au moindre coût, les services que les pouvoirs publics doivent apporter à nos concitoyens.

En France, les autorités publiques, les opérateurs publics et privés et leurs conseils ont rivalisé d'ingéniosité pour trouver des formules efficaces et opérationnelles dans ce domaine. La délégation de service public en est une, mais elle ne pouvait être étendue à différents secteurs d'activité dont le financement, la mise en place et l'entretien des infrastructures relèvent du secteur privé mais pas l'exploitation qui reste au secteur public. C'est ainsi qu'on parle maintenant plus généralement de "PPP" (partenariats public privé). Aujourd'hui de nombreux pays nous envient nos recettes diverses dans ce domaine et on parle de PPP à la française de Montréal à Pékin en passant par Mexico.

Dans cet univers de plus en plus technique du service public de qualité, il apparaît que les élus et leurs cadres techniques et administratifs peinent à se retrouver entre les différentes formules, que ce soit en France ou à l'étranger. On ne peut que constater des besoins croissants de formation dans toutes les disciplines concernées et c'est dans ce but que nous avons créé Arcurial, en partenariat avec des élus, des enseignants et des professionnels de haut niveau.

L'internationalisation des PPP amène à une maîtrise éclairée des modes de gestion et de financement. Les industriels et acteurs du secteur transport doivent réagir selon l'horizon choisi par leurs futurs projets d'emploi. "PPP finance et transport, mode d'emploi", c'est la maîtrise du succès que vont expliciter les intervenants, acteurs de terrain, sur ces 2 jours.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) s'associe à Arcurial dans cette initiative. Dans différentes régions se mobilisent les acteurs dans un souci d'efficacité à former les hommes et les femmes du PPP. »

Stéphane ROBERLIN, Délégué général ARCURIAL

Population visée par cette formation

Les entreprises, les Services centraux de l'Etat, les Collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat, les Elus, les Chefs de services en charge de la commande publique

les Directeurs généraux des services, les Directeurs des services techniques, juridiques et financiers, les SEM, OPHLM et hôpitaux, les juristes et avocats.



2 Jours : Régime fiscal en matière de PPP
8 et 9 avril 2010 à Paris

Le volet fiscal est un aspect du PPP à connaître et mieux comprendre avant de s'engager dans la démarche.
Il importe aussi de mieux appréhender les différences de régimes entre les contrats globaux de partenariat et d'autres formes de PPP.
Autant de notions importantes avant de s'engager.

OBJECTIFS :

•Examiner les différentes formes contractuelles les unes par rapport aux autres

•Maîtriser leur régime fiscal en fonction des différents impôts et taxes concernés

CONTENUS :

•Panorama de la problématique des taxes fiscales applicables au contrat de partenariat

- -La TVA
- -La taxe foncière et la taxe de publicité foncière
- -La taxe professionnelle
- -L'impôt sur les sociétés
- -Les autres taxes

• Les différences de régime avec les autres PPP sont-elles justifiées ?

- -CP v/ Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public et LOA
- -CP v/ Bail Emphytéotique Administratif et Bail Emphytéotique Hospitalier.